



Vélo non conforme à la description

Par giros

Bonjour,

Depuis la fin d'année dernière mon entreprise permet à ses salarié de louer un vélo à assistance électrique via la société Tandem. C'est une location avec option d'achat sur une durée de 36 mois. Afin de choisir notre vélo, la société Tandem nous fournit un catalogue et un commercial nous fait la présentation des différents modèles.

Je choisis un vélo équipé d'un système de localisation en cas de vol, c'est précisé dans le catalogue et à l'oral par le commercial.

Il y a un mois je me fais voler mon vélo et je demande donc au fabricant de le localiser. Celui-ci me dit qu'il ne peut pas car la société Tandem n'a pas pris l'option au moment de la commande.

Heureusement une assurance est comprise dans le contrat et moyennant une franchise de 10% du prix d'achat, je peux recommander un vélo.

Je demande donc à la société Tandem de prendre l'option de localisation comme cela était écrit dans le catalogue et présenté par leur commercial.

Ils sont d'accord mais me demandent de payer un supplément pour cette option et il me font un "cadeau" en me la faisant payer à prix coutant.

Je souhaiterais savoir quels sont mes recours car la localisation m'a été vendue comme étant comprise et j'ai reçu un vélo non conforme à la description.

Je vous remercie par avance pour votre aide

Par yapasdequoi

Bonjour,

Que ce soit dans le catalogue ou présenté par le commercial est insuffisant.

Il est indispensable de vous référer au bon de commande qui décrit les produits commandés et les options qui (comme leur nom l'indique) ont été choisies en plus ou pas par rapport à la version de base.

Pour vos vélos, si c'est comme les voitures, il peut y avoir des "noms" pour chaque version du vélo incluant ou pas certaines options.

Par giros

Bonjour,

Je vous remercie pour votre réponse.

Pour ma part je n'ai reçu aucun bon de commande, nous avons rempli un formulaire de commande en ligne avec un seul modèle pour ce fabricant et la même description du catalogue.

Je me renseigne auprès de mon employeur pour voir si effectivement il y avait une autre description.

Par yapasdequoi

Il faudrait vous renseigner auprès de la personne qui a passé la commande.

Par giros

Après discussion avec la personne en charge du contrat de mon entreprise, il n'y a pas de bon de commande. Une fois

le formulaire rempli, la réponse est directement allée chez le prestataire et dans le contrat seul le nom modèle commandé est mentionné, sans description précise.

Par yapasdequoi

C'est bien la personne qui a commandé qui doit faire la réclamation au fournisseur.

Par giros

Très bien. Il aurait donc fallu que nous fassions la demande au moment de la commande et nous aurions vu qu'effectivement la localisation n'en faisait pas partie.

Donc aujourd'hui je ne peux rien réclamer si je comprends bien ?

Par yapasdequoi

Ce n'est pas ce que j'ai écrit.

S'il y a une non-conformité, il faut la prouver en référence à des documents contractuels et que ce soit le donneur d'ordre qui demande une indemnisation au fournisseur.

Vous - loueur du vélo - pouvez de même demander à votre entreprise une indemnisation après avoir prouvé cette non-conformité par rapport au contrat de location.

Mais j'ai l'impression que vous n'avez pas matière à la démontrer.